



DOSSIER DE PARTENARIAT

PLUS DE 100 ANS DE PASSION,
MAIS TOUJOURS AUSSI JEUNE.

Présentation du club

PLUS DE 100 ANS DE PASSION,
MAIS TOUJOURS AUSSI JEUNE.

Le Football club Asnières
a été crée en 1919 .

- 1000 licenciés
- 50 dirigeants
/éducateurs
- 3 équipes en ligues
- 2 terrains synthétiques



LABEL JEUNES FFF
EXCELLENCE

Section Masculine

Les équipes:

Ecole de foot: U6 U7 U8 U9

U10 : 4 équipes départementales

U11 : 4 équipes départementales

U12 : 4 équipes (dont 1 Reg)

U14 : 4 équipes

U16 : 4 équipes

U18 : 1 équipes

Seniors : 3 équipes

Vétérans : 1 équipe

Section Féminine

Les équipes :

Fillofoot : U6 ;U7;U8;U9

U11 : 2 équipes

U13 : 2

U15 : 2

U18 : 1 équipes

Seniors : 1



LABEL ÉCOLE FÉMININE
ARGENT

Objectif du club

PLUS DE 100 ANS DE PASSION,
MAIS TOUJOURS AUSSI JEUNE.

Nos objectifs:

- Pérenniser le club et garder le cadre d'un club famille
- Impliquer le club et ses licenciés dans la vie locale
- Fidéliser nos licenciés afin qu'ils restent au club et qu'ils s'y investissent.
- Créer des projets socio-éducatifs

La réalisation de ces objectifs ne sera possible qu'avec le soutien de tous, collectivités ,supporters, dirigeants et amoureux du club.

Nos Partenaires du club

PLUS DE 100 ANS DE PASSION,
MAIS TOUJOURS AUSSI JEUNE.

➤ Les partenaires public :



Asnières-sur-Seine

➤ Les partenaires privés



Les Courtilles



Comment faire un don

PLUS DE 100 ANS DE PASSION,
MAIS TOUJOURS AUSSI JEUNE.

Les deux cas de figures possibles :

➤ Le partenariat :

Soutien matériel et/ou financier en vue d'en tirer un bénéfice direct, est assimilable à une opération de publicité. Les dépenses en sponsoring sont intégralement déductibles du résultat net.

➤ Le mécénat :

Soutien matériel et/ ou financier sans contrepartie direct de la part du bénéficiaire est assimilable à un don et permettent des réductions d'impôts. 60 % des sommes versées avec pour plafond 0,5 % du CA HT réalisées en France métropolitaine.

Lorsque les dons excèdent ces limites, l'excédent est reporté successivement sur les 5 années suivantes.

cerfa
N° 11580*03
DGFiP

**Reçu au titre des dons
à certains organismes d'intérêt général**
Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Numéro d'ordre du reçu

Bénéficiaire des versements
Nom ou dénomination :
Adresse : N° Rue Code postal Commune
Objet :
Cochez la case concernée (1) :
<input type="checkbox"/> Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du/...../.....
<input type="checkbox"/> Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
<input type="checkbox"/> Fondation d'entreprise
<input type="checkbox"/> Oeuvre ou organisme d'intérêt général
<input type="checkbox"/> Musée de France
<input type="checkbox"/> Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
<input type="checkbox"/> Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
<input type="checkbox"/> Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
<input type="checkbox"/> Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
<input type="checkbox"/> Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
<input type="checkbox"/> Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
<input type="checkbox"/> Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
<input type="checkbox"/> Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
<input type="checkbox"/> Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
<input type="checkbox"/> Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
<input type="checkbox"/> Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
<input type="checkbox"/> Agence nationale de la recherche (ANR)
<input type="checkbox"/> Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
<input type="checkbox"/> Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Le mécénat et son intérêt

PLUS DE 100 ANS DE PASSION,
MAIS TOUJOURS AUSSI JEUNE.

Soutenir le Fc Asnières, c'est un partenariat gagnant – gagnant .
Renforcement de l'image de votre entreprise et son implication dans la vie locale . **Déductions fiscales de 60 %**. Exemple de déduction d'impôts:

MANTANT DU MECENAT	REDUCTION D'IMPOT	COUT RÉEL (entreprise)
5000 €	3000 €	2000 €
4000 €	2400 €	1600 €
2500 €	1500 €	1000 €
2000 €	1200 €	800 €
1500 €	900 €	600 €
1000 €	600 €	400 €
500 €	300 €	200 €
200 €	120 €	80 €
100 €	60 €	40 €

Offre de partenariat adaptée

PLUS DE 100 ANS DE PASSION,
MAIS TOUJOURS AUSSI JEUNE.

➤ **Visibilité :**

- Logo du sponsor sur tous les documents promotionnels: affiches, banderoles, dépliants, invitations, site internet, programmes, journaux ou autres publications.

➤ **Relations publiques**

- Invitation à des évènements officiels, matchs, tournois, fêtes du club...

➤ **Notoriété**

- L'image de votre entreprise sera associée à un club engagé dans la vie publique et qui prône le bien être, le respect de son environnement et envers les autres.

➤ **Une image citoyenne**

- L'entreprise devient une institution qui participe à la vie de la communauté, elle n'est pas seulement un acteur économique producteur en richesse.

DEVENEZ PARTENAIRE !

Offre de partenariat adapté

PLUS DE 100 ANS DE PASSION,
MAIS TOUJOURS AUSSI JEUNE.

Votre don permettra de réaliser nos projets et nos actions en participant à :
L'achat du matériel (ballons de match, matériels d'entraînement, survêtements, maillots ...)

➤ Nos solution textiles

Equipement et matériels	Prix
Matériel annuel école de football spécialisée	300 €
Jeux de maillots foot à 8 Catégorie U10 – U13	600 €
Jeux de maillots foot à 11 Catégorie U15 - Séniors	660 €



(soit 60% du don)

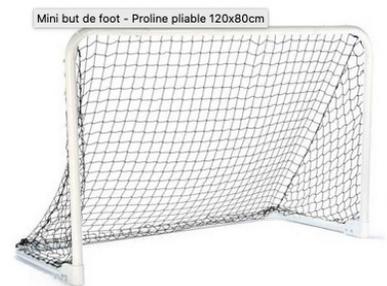
Offre de partenariat adapté

PLUS DE 100 ANS DE PASSION,
MAIS TOUJOURS AUSSI JEUNE.

Votre don permettra de réaliser nos projets et nos actions en participant à :
L'achat du matériel (ballons de match, matériels d'entraînement, survêtements, maillots ...) avec publicité

Equipement et matériel	Prix
Matériel annuel (Mini –buts, ballons, cerceaux, haies, mannequins.	200 à 600 €
Chariot rangement matériel	400 €
Mannequins	90 à 400 €
Planche à rebond	« 300€ à 400€

(soit 60% du don)



Offre de partenariat adapté

PLUS DE 100 ANS DE PASSION,
MAIS TOUJOURS AUSSI JEUNE.



Accueil

Club

Section Masculine

Section Féminine

Partenariat

Contact

Visibilité du nom de votre enseigne sur notre site internet, page Instagram et présentation de votre entreprise avec lien sur votre site dans la rubrique partenaires

Vous pourrez promouvoir vos articles autant de fois que vous voulez dans l'année !

www.asnieres-fc.fr

Instagram : asnieresfc



PLUS DE 100 ANS DE PASSION,
MAIS TOUJOURS AUSSI JEUNE.

Si vous êtes intéressés d'associer votre image à celle de notre club ou si vous vous voulez de plus amples renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec les dirigeants suivants :

Président

MARTINEZ Alain – 500038@lpiff.fr – 01.41.21.38.76

Directeur Technique

ZADI Olivier – zadi_olivier@yahoo.fr – 06.68.23.17.05